

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 06 octobre 2016

N°170/10/2016 : FONDS PATRIMONIAL DE LA MEMO - DON "FELIX CASTAN"

L'an deux mille seize, le jeudi 06 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 septembre 2016.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Bernard PECOU à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Robert INFANTI, Jean-Michel MUSCATELLI à Jean GARROCQ, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Madame Anne CASTAN, résidant à Montauban, a souhaité faire don à la Ville de Montauban d'une collection d'environ 121 documents d'archives privées, imprimés et manuscrits, concernant l'œuvre et la carrière de son père Félix Castan, afin qu'ils soient intégrés au fonds patrimonial de la Médiathèque Mémo de Montauban.

Cette collection privée porte un éclairage sur celui qui fut poète de langue d'Òc, historien de la littérature et de la civilisation occitane, penseur et acteur de la décentralisation culturelle en France.

Né en 1920 à Labastide-Murat (Lot), il s'installe à Montauban avec sa famille en 1931. Il y noue de riches relations intellectuelles, entretenant des correspondances nourries avec le groupe de Montauban (les poètes Malrieu et Albouy), les peintres Marcelle Dulaut et Lapoujade ou encore la philosophe Odette Penot, s'initiant au jazz chez Hugues Panassié. Il découvre également la littérature occitane et fait la rencontre d'Antonin Perbosc, « l'inventeur » du concept d'Occitanie, qui le marquera profondément. En contact régulier avec les occitanistes que sont Ismaël Girard, René Nelli, Max Rouquette ou Robert Lafont, il se fait le défenseur de la culture occitane sous tous ses aspects et le théoricien du concept de « décentralisation culturelle ».

Il est ainsi à l'initiative à Montauban et au Larzac de nombreuses manifestations artistiques et culturelles (*Festival de Montauban, Mostra del Larzac, Centre international de synthèse du baroque, Forum des identités communales, carrefour d'Occitanie*), de colloques et revues (*Revue internationale Baroque* adossée au Centre International de Recherches et de Synthèse du Baroque qui deviendra *Lucret* en 1971, *Mostra*) et d'une maison d'édition (*Cocagne*) toujours active aujourd'hui à Montauban.

Correspondance, affiches, programmes, tirés à part de revues et publications diverses retracent cette époque et l'action de Félix Castan, venant compléter avantageusement les fonds dédiés à l'histoire locale et aux auteurs montalbanais déjà conservés à la Mémo Patrimoine.

Cette proposition est donc particulièrement intéressante puisqu'elle donnera aux Montalbanais l'occasion de mieux connaître le passé de leur Ville et l'action d'un de ses intellectuels passionnés, tout en éclairant l'histoire du mouvement occitaniste.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter ce don,
- autoriser Madame le Maire à signer une convention portant cession de droits et acceptation de don.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2016

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 07 octobre 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

